

Unis par le reste du monde s'établissaient à un chiffre net voisin de 3.8 milliards.

Peut-être toutefois la signification de ces chiffres apparaîtra-t-elle plus clairement à un grand nombre de personnes si on compare ces trois milliards dépensés par les sportifs aux recettes fédérales. C'est ainsi par exemple que parmi les recettes fédérales de 1955, la taxe d'accise sur les boissons alcooliques avait procuré environ 2.8 milliards. La recette tirée de la taxe d'accise frappant le tabac était notablement inférieure, n'atteignant que 1.6 milliard. Toutes les autres taxes d'accise fédérales avaient procuré moins de 5.5 milliards en tout et pour tout. Quant aux recettes au niveau de l'État ou de la localité, elles atteignent un chiffre beaucoup plus près du nôtre. A ces niveaux les impôts sur le revenu, les impôts sur les dons ou les successions, l'impôt sur les voitures, l'impôt immobilier et la taxe de vente frappant les boissons alcooliques et le tabac donnaient en tout environ 3.3 milliards...

Et même l'ensemble des recettes que procurait aux États la taxe sur l'essence, environ 2.5 milliards...

C'est à peine un demi-milliard de moins que ce que la pêche sportive vaut aux États-Unis.

J'aimerais encore citer une autre partie de ce document, partie qui intéresse plus particulièrement, je pense, le ministère des Pêcheries. Il s'agit du troisième alinéa:

Malgré toute l'attention que le gouvernement fédéral a apporté depuis plusieurs décennies à notre industrie de la pêche dont l'importance historique est incontestable, et malgré tous les secours qu'elle lui a donnés, celle-ci n'a dans l'économie américaine qu'une importance qui atteint à peine la moitié de celle de la pêche sportive (deux milliards). Si on en croit un rapport récemment préparé par le département américain de l'intérieur, la valeur totale au détail, au niveau du consommateur, de tous les produits de cette industrie très organisée, mécanisée et subventionnée, dépasse à peine un milliard. Par contre si la pêche sportive est encore loin d'avoir atteint le maximum qu'elle pourrait atteindre dans l'océan, elle reste deux fois plus importante, du point de vue recette, que la pêche commerciale du point de vue national, malgré la rareté des secours fédéraux et les mesures d'exception dont elle est la victime. Déjà la valeur de la pêche sportive maritime (489 millions) atteint la moitié environ de celle de l'ensemble de la pêche commerciale et augmente rapidement.

Depuis lors, j'ai lu dans les journaux américains qu'il y a seulement trois poissons d'eau salée aux États-Unis qui rapportent plus, commercialement parlant, que les poissons de sport. Je pense donc vraiment que le temps est venu d'accorder plus d'attention à cette question dans notre pays.

Il y a bien d'autres articles de ce rapport dont j'aimerais donner lecture, mais je laisse au ministre le soin de lire des rubriques comme: "L'hypothétique pêcheur à la ligne", "Qui en profite", "Nécessité de recherches plus approfondies", "La conservation et la politique", "Les multiples usages des approvisionnements d'eau", etc. Tous ces articles sont très intéressants et, en plus de donner ce document au ministre, j'aimerais qu'il si-

gnale au ministre des Postes le timbre-poste dont les États-Unis se servent pour appeler l'attention des Américains sur cette question.

Il est un autre point que je désire effleurer et, si je parle de tant de secteurs différents de l'industrie ce soir, c'est parce que je ne serai pas ici demain. J'aimerais donc aborder autant de sujets que possible avant de reprendre mon siège. Je me rends compte que cette question ne relève pas des services du ministre, même si elle touche l'industrie de la pêche. Le service de santé des marins fonctionne depuis la Confédération à la suite d'une protestation émanant de marins du Nouveau-Brunswick débarqués par des navires étrangers et devenant ainsi une charge pour la province. Depuis lors, ce service a été étendu de façon à inclure beaucoup de ceux qui n'étaient pas admis à l'origine. A la suite de modifications apportées à la mesure au cours des ans, bien des hommes qui s'adonnent à la pêche ont maintenant droit aux prestations versées aux marins malades. L'organisme offre à nos pêcheurs une protection très nécessaire. J'ai personnellement connaissance de bien des cas où ces prestations ont été d'une valeur inestimable pour ceux dont la maladie se prolonge beaucoup au-delà des moyens pécuniaires des pêcheurs.

L'organisme offre une protection à beaucoup qui ne pourraient se permettre de participer à des plans d'assurance réguliers; les primes dépasseraient les moyens de ceux qui touchent un revenu modeste.

J'ai été, pendant bien des années, habilité à recevoir les prestations de ce généreux service. Heureusement, il ne m'a pas été nécessaire de réclamer les prestations. J'en suis très satisfait. J'ai eu souvent affaire aux hommes compétents qui administrent ce service. Leur attention diligente à l'égard des demandes individuelles est reconnue et appréciée, non seulement par les pêcheurs, mais par les médecins de toutes les régions où le service s'étend.

Il importe, cependant, de faire enquête à fond sur un point. Le ministère des Pêcheries pourrait prêter son concours à cet égard. Je veux parler des pêcheurs assurés qui habitent sur la frontière internationale et qui, très souvent, doivent se rendre aux États-Unis où se vendent habituellement leurs produits. En cas d'accident ou de maladie soudaine, ils entrent à l'hôpital ou vont consulter un médecin aux États-Unis. Même s'ils se trouvent à 100 milles du médecin et de l'hôpital canadien les plus rapprochés, leur demande de prestations sera rejetée par ceux qui sont chargés de l'application de la loi, même s'il s'agit de cas d'urgence. Plusieurs cas comme ceux dont j'ai parlé ont été portés à mon